

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3271>



Décembre 2009 - Collège Clos de Pouilly à Dijon : vote majoritaire d'une motion contre la réforme Chatel des lycées !



Date de mise en ligne : lundi 14 décembre 2009

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Après lecture par les représentants des enseignants, la motion a été proposée aux voix et votée majoritairement POUR (17 voix sur 23 !)

DECLARATION de la liste SNES/FSU

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation de la liste SNES/FSU du Collège Clos de Pouilly de Dijon expriment un avis défavorable à la réforme prévue pour les lycées à la rentrée 2010.

En effet, cette réforme n'a rien de pédagogique et ne permettra pas de mieux faire fonctionner les classes.

– D'abord, en faisant disparaître les dédoublements systématiques, en instaurant un tronc commun en 1ère pour toutes les séries (mêmes horaires, même programme), cette réforme du lycée multipliera les heures en classe entière, et permettra de surcharger les effectifs des classes de 1ère à l'image de ceux des 2des.

Or, au collège, où les dédoublements ont pratiquement disparu depuis longtemps, nous déplorons la difficulté à enseigner dans des classes entières et très hétérogènes. De même, le cursus quasi-indifférencié pour tous a montré ses limites, car il ne permet pas de faire progresser les élèves les plus fragiles, qui quittent le collège souvent démotivés. Nous craignons que les tronc communs d'enseignement général en 2nde et en 1ère au lycée n'aboutissent au même résultat.

– De plus, en spécialisant excessivement les terminales ES et L, et en gardant le caractère généraliste de la série S, cette réforme du lycée ne rééquilibrera pas le système mais maintiendra la suprématie de la série S : on pourra changer de parcours de S vers les autres filières, mais pas l'inverse, en dépit de prétendus stages de remise à niveau prévus pendant les vacances !

Au collège, les élèves de 3ème auront encore plus tendance à s'orienter, non pas selon leurs goûts et leurs capacités, mais selon la valeur hiérarchique des séries ; ceci d'autant plus qu'il est question de réduire drastiquement les filières de la formation STI, en lycée technologique, qui passeraient de treize à une seule !

Et c'est dans cette situation que dans quelques semaines, nos élèves de 3ème vont devoir commencer à envisager leur future orientation, dans le flou le plus total, alors qu'aucune structure n'est encore arrêtée !

L'orientation, au lycée comme au collège, sera réduite à du « tri sélectif » car les CO-psy ne seront plus là pour en faire un projet construit progressivement, adapté à chaque élève.

– Par ailleurs, en prélevant deux heures d'accompagnement dit « personnalisé » sur les horaires d'enseignement, on laisse croire que les élèves en difficulté seront mieux pris en charge au lycée : mais ces heures, sans aucune garantie d'effectifs réduits, consacrées à l'orientation, au soutien, à l'approfondissement, à la méthodologie, aux travaux interdisciplinaires, perdront leur efficacité dans cette dispersion de contenus, coupés des cours, assurés par différents intervenants, au gré des ajustements de services.

Car, au collège, nous constatons malheureusement que les divers dispositifs d'accompagnement et d'aide sont devenus au fil du temps des variables d'ajustement des services d'enseignants, et ont une efficacité pédagogique

très limitée, contrairement aux vrais dédoublements qui ont existé autrefois dans plusieurs disciplines. Ce qui n'est pas satisfaisant au collège est transposé au lycée !

– Enfin, le projet de décret sur le Conseil Pédagogique concerne aussi bien les enseignants de collège que de lycée : il créera une hiérarchie intermédiaire qui sèmera la discorde dans les équipes, surtout si celles-ci doivent choisir elles-mêmes ce qu'il faudra sacrifier en termes d'horaires, de personnels, voire de matières, pour arriver à faire fonctionner l'établissement dans un contexte de pénurie budgétaire.

C'est pourquoi les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation du collège Clos de Pouilly de Dijon, soucieux de la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves, refusent cette réforme, qui vise surtout à permettre de poursuivre les suppressions de postes par milliers (16 000 nouvelles suppressions prévues au budget 2010), et qui n'aura pour résultat que de dégrader les conditions de travail des enseignants, au détriment de la réussite des élèves.

Ils demandent solennellement au ministre de renoncer à ce projet, de reprendre les discussions sur d'autres bases, et de poursuivre celles sur les séries STI - STL.

Le lycée doit être amélioré et personne ne peut se résoudre à la persistance de l'échec d'un nombre important de jeunes, en particulier en classe de seconde. Les représentants des personnels demandent qu'on redonne à l'Education Nationale les moyens financiers et humains d'assurer un enseignement humaniste, formateur et démocratique, dans lequel tous les personnels, selon leurs compétences propres, et tous les enseignements, contribuent au développement d'êtres humains et de futurs citoyens, dans des conditions d'apprentissage modernes, agréables et efficaces.